

ICNE et insincérité Tribunes de mars 2017

ICNE et insincérité

Techniquement, on appelle les ICNE (Intérêts Courus Non Échus), les intérêts d'un emprunt générés entre la date anniversaire du règlement réel et la fin de l'année (31 décembre) en cours. Ce montant est concret mais « artificiel » puisque les intérêts ne seront réellement payés qu'à l'échéance et seront prévus dans le budget de l'année suivante.

Durant le mandat précédent, la ville de Beauchamp n'a jamais inscrit les ICNE. A l'époque, dans l'opposition, nous avons dénoncé cette situation sans être soutenus par qui que ce soit. C'était en fait un signe tangible du dérapage des finances publiques de Beauchamp.

Lors de la tutelle en 2013, le budget proposé par la Cour Régionale des Comptes (CRC) ne prévoyait pas d'ICNE et le Préfet, dans sa décision, ne les avait pas non plus ajoutés. Auraient-ils imposé un budget insincère ?

Notre souci d'une transparence totale du budget nous amène à les faire figurer maintenant que la situation budgétaire le permet. Les inscrire dans le budget, dès 2014, c'était devoir augmenter encore plus les impôts pour approvisionner les sommes équivalentes. Quand on refait les calculs dans les conditions de l'époque, il aurait fallu augmenter les impôts de 35 % au lieu des 21 % qu'il avait déjà fallu faire afin d'équilibrer le budget 2014.

Il ne faut pas confondre insincérité et pragmatisme.

Nous continuons à travailler d'arrache-pied pour redresser notre ville, ce n'est pas facile mais nous y arriverons.

Protection de notre patrimoine végétal

Un arrêté municipal portant réglementation de la protection des arbres définit les conditions d'abattage d'arbres sur notre territoire et le soumet à autorisation préalable de la mairie.

Le respect de notre cadre de vie doit rester au centre de nos préoccupations de citoyens, et chacun se doit d'avoir une attitude respectueuse envers l'environnement. C'est là l'essence même du Développement Durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Malgré cela, certains, peu soucieux de la réglementation, se livrent à la destruction de grands arbres altérant de ce fait le paysage verdoyant de notre ville.

A chaque constatation d'infraction, une procédure judiciaire est engagée par la mairie.

Nous souhaitons sincèrement que chacun prenne conscience du bien-fondé des mesures prises.

Pour vous et avec vous